

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ÎLE-ROUSSE – BALAGNE

Séance du 12 avril 2025

Délibération n°2025/056

Objet : Approbation du compte de gestion 2024 – Budget GEMAPI

Nombre de membres 46			L'an deux mille vingt-cinq, le douze avril, à 11h00, Le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes de L'Île-Rousse – Balagne, sous la présidence de Monsieur Lionel MORTINI.
En exercice	Présents	Votants	
46	29	35	
Pour	Contre	Abstentions	Attilius CECCALDI est désigné secrétaire de séance.
31	2	2	Le quorum est atteint.

Présents : ACQUAVIVA Stella – BASTIANI Angèle – BENIGNI Marie-Jeanne – CANANZI Ange – CAPINIELLI Marie-Josèphe – CASANOVA Antone – CASTELLANI Jean-René – CECCALDI Attilius – COLOMBANI Pierre – D'ORNANO Pierre-Paul – FRANCISCI Paul-Antoine – GENUINI Benjamin – GUERRIERI Jean-Paul – GUERRINI Antoine – MARTELLI Camille – MASSIANI Jean-Louis – MATTEI Joseph – MORETTI Jean-Baptiste – MORTINI Lionel – ORSINI Joseph – ORSONI Stéphane – PINAUD Jean-Michel – POLI Jean-François – POLI Pierre – ROMANI Sylvie – SALDUCCI Ange – SAULI Charles – SAULI Joseph – TORRACINTA Marcel.

Absents représentés : CUBADDA Charles a donné procuration à MATTEI Joseph – LIONS Paul a donné procuration à SALDUCCI Ange – MALASPINA-GIOCANTI Marie-Dominique a donné procuration à ROMANI Sylvie – MARCON-VINCENTELLI Jeanine a donné procuration à TORRACINTA Marcel – MARIANI Frédéric a donné procuration à CASANOVA Antone – MONTI-ROSSI William a donné procuration à MORTINI Lionel.

Absents : ANTOLINI Clémentine – ANTONELLI Jean-Toussaint – BANDINI Christian – BASTIANELLI Ingrid – BATAILLARD Camille – COLOMBANI Barthélémy – GUIDICELLI Paul – GUIDONI Martine – LE GALL Caroline – SAVELLI René – TURCHI François.

Convocation envoyée le : 04/04/2025 Et affichée le : 04/04/2025	Certifié exécutoire, Après transmission en Préfecture Et publication de l'acte le : 18/04/2025
---	--

Le Conseil Communautaire réuni sous la Présidence de Monsieur Lionel MORTINI, Président,

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui de mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,



DECLARE le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait à L'Île-Rousse, le 12 avril 2025

Extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance,
Attilius CECCALDI

Le Président
Lionel MORTINI

